

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Roucy

SEANCE DU 10 MARS 2021

Date de la convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage : 12 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de EVELYNE BERNARD, maire.

Présents : BERNARD EVELYNE, CHARLES DOMINIQUE, COUNOT SYLVIE, GILLIER HELENE, HOPIN DIDIER, LACHAMBRE THIBAUT, LURETTE FLORENCE, MANTEL THIERRY, POIRET MATHIEU, PURUS SEBASTIEN

Représentés : PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE par GILLIER HELENE

Secrétaire : Madame GILLIER HELENE

1. Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

04_2021 - Conventions CAP'Jeunes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait intéressant de mettre en place une convention "CAP'JEUNES" avec le département de l'Aisne afin de faciliter l'immersion des jeunes dans le monde professionnel et l'action citoyenne par des missions auprès de la commune. En contrepartie, ils bénéficient d'une aide financière pour un achat utile afin de soutenir leurs projets personnels.

Une information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés concernés âgés de 16 à 21 ans. Quatre jeunes se sont présentés à la mairie afin de remplir un dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette initiative de Madame le Maire et l'autorise à signer les quatre contrats Aisne Partenaire.

05_2021 - Transfert de compétences "organisation de la mobilité" à la Champagne Picarde

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes.

En date du 4 février 2021, le conseil communautaire sollicite à l'unanimité la compétence « mobilités ».

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « organisation de la mobilité à la communauté de communes de la Champagne Picarde et décide de ne pas demander, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des transports.

06_2021 - Compte administratif assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	0	1

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du service assainissement qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation : 47 897.02 euros

Recettes d'exploitation : 18 216.75 euros

Excédent reporté de N-1 : 116 184.86 euros

Dépenses d'investissement : 5 541.00 euros

Recettes d'investissement : 34 666.46 euros

Excédent de fonctionnement 96 498.82 € et excédent d'investissement 19 131.23 € soit un excédent de clôture global de 115 630.05 euros.

Madame le Maire ne prend pas part au vote du CA. Voté à l'unanimité.

07_2021 - Compte de gestion assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du Percepteur.

08_2021 - Affectation de résultat assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Après avoir accepté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020, Madame le maire propose l'affectation du résultat comme suit :

- 96 498.82 euros (affectation à l'article 002 en recette)
- 19 131.23 euros (affectation à l'article 001 en recette)

Voté à l'unanimité.

09_2021 - Prix du mètre cube de l'assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du mètre cube pour l'assainissement à 1.07 euros. Prix inchangé depuis 2007.

10_2021 - Budget primitif assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif du service de l'assainissement 2021 présenté par le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 114 498.82 euros et à la

section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 44 631.23 euros.

11_2021 - Numérotation de la parcelle AB 591

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

En regard de la division de la parcelle située au 11 rue du Moulin à Vent, il est nécessaire d'attribuer un numéro à la nouvelle parcelle AB 591.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de lui attribuer le numéro 11 bis de la rue du Moulin à Vent.

Questions diverses

- Le PLU doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application. Nous attendons la décision prochaine pour l'éventuelle mise en place d'un PLUI.
- L'éclairage des quatre horloges de l'église a été refait. Montant des travaux : 1 968 €
- La croix de St André en bois pour la mise en sécurité du beffroi des cloches est fortement dégradée et risque de se rompre. Un devis de 924 € pour son remplacement sera signé.
- Des devis sont toujours en attente pour le remplacement des vitraux au-dessus de la porte principale de l'église.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Evelyne BERNARD

